

« Révolte 2.0 » des avocats pour le maintien de la blogosphère

le 24 mars 2014

AVOCAT | Communication

Vendredi dernier à 13 heures, une poignée d'avocats parisiens blogueurs se sont retrouvés en robe, à côté du palais de justice, pour manifester contre l'annonce de la fermeture de la blogosphère des avocats par le Conseil national des barreaux.

C'est sur le trottoir en face du Palais de Justice, place Louis Delépine, à côté de la brasserie « Les deux palais » que se sont retrouvés les avocats, désireux de manifester leur attachement à la blogosphère. La manifestation était organisée par l'avocat parisien blogueur Frédéric Chhum.

Non à la blogosphère « Canada Dry »

Pourquoi manifester pour le maintien de la blogosphère alors que le CNB a assuré qu'une solution serait trouvée pour que les blogs soient hébergés sur une autre plate-forme et que les archives et les référencement seraient conservés ? « L'hébergeur est inconnu, il y a un problème de référencement et les conditions techniques ne sont pas encore validées », répond Frédéric Chhum qui ne veut pas voir le site remplacé par un substitut de piètre qualité, par une blogosphère « Canada Dry ». Déborah Touizer, autre avocate bloggeuse présente lors de cette manifestation, estime que la blogosphère est un espace de liberté pour les avocats qui laisse entrevoir au justiciable l'envers du décor de la justice, qui ne saurait disparaître au profit d'autre chose.

La fin du « référencement mutualisé »

Les avocats manifestants sont inquiets de la disparition de cette communauté virtuelle d'avocats, ouverte au grand public et, selon eux, extrêmement bien référencée par l'hébergeur moribond *affinitiz.com*. L'avocat parisien Vianney Féraud, qui tient un blog sur le droit du travail des journalistes, arrive ainsi en tête des sites proposés par le moteur de recherche Google lorsque l'internaute tape les mots *avocat* et *journaliste*. « 80 % de mes nouveaux clients viennent de là » explique-t-il. Il se demande ce qu'il en sera de sa visibilité s'il ouvre un blog ailleurs. « Pour les jeunes confrères, ces blogs tiennent lieu de site internet », renchérit Frédéric Chhum qui qualifie le mouvement de « première révolte 2.0 des avocats ». Brice Cotteret, qui tient un blog sur l'assurance-vie, souligne que la force de cette petite communauté virtuelle, c'est le référencement mutualisé. « C'est vrai, c'est un outil d'entraide, et quand je cherche un confrère dans telle ou telle matière, c'est d'abord là que je regarde », renchérit Caroline Legal. Les manifestants ont, sans succès, demandé à intervenir lors de l'assemblée générale du CNB, qui s'est tenue le soir même. Ils seront tout de même reçus par Jean-Marie Burguburu pour essayer de trouver un terrain d'entente. Mais le temps presse avant la fermeture définitive de l'actuelle blogosphère, le lundi 31 mars prochain.

« Actually, they are shutting down the blogosphère »

Au plus fort de la manifestation, ce sont une dizaine d'avocats, en robe et brandissant des pancartes réalisées pour l'occasion qui sont réunis sur la place. Parmi eux, Avi Bitton, président du Manifeste des avocats collaborateurs (MAC), membre du conseil de l'Ordre et du CNB. Il souligne l'importance de la blogosphère pour les avocats collaborateurs. « C'est un moyen de développer une clientèle personnelle » estime-t-il. Dans un communiqué, le syndicat des avocats de France (SAF) avait aussi rappelé son attachement à la blogosphère, sans pour autant s'associer à la manifestation. Le rassemblement de ces quelques robes noires a cependant attiré l'attention des passants et des touristes auxquels les manifestants expliquent leurs revendications, non sans mal. « Actually, they are shutting down the blogosphère », disent les avocats à des touristes anglais qui

répondent que dans leur pays aussi les avocats sont dans la rue pour défendre l'aide juridictionnelle. « Are they paying attention to you ? », demande un avocat de Houston en visite dans la capitale. « Le mouvement devient international ! », plaisantent alors les avocats présents.

Samedi 22 mars 2014, l'assemblée générale du CNB a voté une résolution constatant les défaillances de l'hébergeur *affinitz.com* et décidant de la migration des blogs hébergés sur la blogosphère, vers une autre plate-forme, placée sous le contrôle du CNB, avec le maintien du référencement acquis par chaque blog. Frédéric Chhum reste cependant prudent par rapport à ces annonces. « Aucune garantie n'est donnée et le transfert aura lieu le 31 mars, quand la plate-forme *affinitz* cessera de fonctionner. Le nouvel hébergeur est celui qui héberge le réseau social Vox avocats et nous ne le connaissons pas. Nous ne connaissons même pas la nouvelle configuration de nos blogs. On est obligé de croire le CNB sur parole ». En l'état, les avocats blogueurs qui ont assigné le CNB en référé maintiennent donc leurs demandes, en attendant le transfert des blogs sur la nouvelle plate-forme.

par Anne Portmann